



Cfaa24

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS AGRICOLES
DE LA DORDOGNE



Formations CAP, BAC PRO et BTS

Métiers de l'aménagement paysager

Sur le site de La Brie, le CFAA 24 vous propose plusieurs formations en fonction de votre âge et de votre orientation professionnelle. Ces formations sont toutes rémunérées et en alternance, avec un temps en entreprise et un temps au CFAA 24 pour l'enseignement théorique et pratique.

- + 2 ou 3 ans de formation rémunérée et gratuite
- + Un établissement à taille humaine (taille des groupes facilitant le suivi pendant les cours)
- + Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- + Formation aux CACES 1,8,9
- + Formation au Certiphyto applicateur ou décideur
- + Une adaptation des parcours en fonction des tests de positionnement
- + Un suivi personnalisé (bilan individuel semestriel, référent pédagogique...)
- + Valorisation des périodes en entreprise

Au programme	Temps de formation	Métiers et activités
CAPa Jardinier paysagiste	12 semaines en CFA 40 semaines en entreprise	Jardinier d'espaces verts : il s'occupe de la plantation, de la protection des végétaux, de la taille des arbustes, de l'entretien des prairies et gazons (tonte, traitement...), de la mise en place de massifs, mais aussi de la construction d'ouvrages paysagers.
BAC PRO Aménagements Paysagers	18 semaines en CFA 34 semaines en entreprise	Chef de chantier : il intervient en création et en entretien des espaces verts. Il participe dans la construction d'ouvrages paysagers.
BTS Aménagements Paysagers	20 semaines en CFA 32 semaines en entreprise	Chef d'équipe : il supervise le travail de plusieurs agents paysagistes sur un même chantier. En plus des activités techniques, il lui incombe d'organiser et de gérer les chantiers. Il peut aussi travailler dans un bureau d'étude.

Poursuite d'étude possible après le CFA

POST BTS	Licence pro École d'architecture ou d'ingénieur (ITIAPE)	Responsable d'espaces verts ou responsable d'études : il intervient sur la faisabilité technique, administrative et financière de chantiers d'aménagement d'espaces verts importants. Il travaille en bureaux d'études, au sein d'une entreprise du paysage ou d'un cabinet d'architecture.
-----------------	--	--

Une formation gratuite et rémunérée par l'entreprise ?

Rémunération*	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
De 16 à 18 ans	25% (374,62€)	37% (554,44€)	53% (794,20€)
De 18 à 21 ans	41% (614,38€)	49% (734,26€)	65% (974,02€)
Plus de 21 ans	53% (794,20€)	61% (914,08€)	78% (1168,83€)

* sur le taux du SMIC de l'année 2018 et pour le département de la Dordogne.

Aides financières pour le jeune

- Des aides financières ponctuelles pour le jeune (allocation de rentrée, le fonds social des apprentis)
- Aide au premier équipement professionnel
- Aide au financement du permis B
- Des aides financières pour l'hébergement, la restauration, le transport
- Aide aux transports : de 50€ à 360€ par an en fonction de la distance entre l'entreprise et le CFA
- Tarifs hébergement hors BTS par semaine aide déduite : 37,24€
- Tarifs hébergement BTS par semaine aide déduite : 45,85€
- Tarifs restauration par semaine aide déduite : 14,05€
- Aides financières pour les apprentis en situation de handicap

Aides financières pour des entreprises du secteur privé :

- de 1600€ à 8000€ d'aides en fonction de la taille de l'entreprise et de l'âge de l'apprenti, exonération des cotisations patronales et salariales (hors accident du travail et maladie professionnelle)
- des aides supplémentaires pour la formation d'apprentis en situation de handicap
- Pour toutes informations complémentaires, le CFAA 24 peut apporter son expertise avec une étude personnalisée sur la faisabilité du projet.

Qui peut s'inscrire ?

Toutes personnes ayant entre 16 et 30 ans (ou 15 ans pour les sortants de 3^{ème}). Conditions d'admission par niveaux de formation :

CAP	Sortant de 3 ^{ème} ou âgé de 16 ans
BP	Justifier d'une scolarité d'un niveau seconde ou titulaire d'un CAP ou 3 ans d'expérience dans le domaine.
BAC PRO	Sortant de 3 ^{ème} ou 2 ^{de}
BTS	Sortant de Bac ou Bac Pro

- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap ou pour un contrat de professionnalisation.
- L'entrée en formation est soumise à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise
- **Prenez contact avec le CFAA24 pour recevoir une aide dans cette recherche.**

les entreprises qui recrutent :

- Les jardiniers paysagistes
- Les entreprises du paysage
- Les collectivités territoriales

Établissement public de Dordogne



Informations et inscriptions :

☎ 05.53.58.33.91

🌐 www.perigord.educagri.fr

